Vademecum Mobilité

pour les étudiants en science politique, en histoire et en double licence science politique/histoire

La mobilité d'études est une grande opportunité, car elle vous permet de :

- Etudier à l'étranger sans payer des frais d'inscription ailleurs
- Valider votre diplôme à P8 tout en étudiant à l'étranger
- Maximiser vos chances académiques et professionnelles
- Vivre des moments inoubliables

Nous faisons tout pour :

- vous faire partir
- vous permettre de valider votre cursus en toute sérénité

Mais attention:

- 1. un séjour à l'étranger n'est pas un voyage de vacances, c'est un *contrat pédagogique* par lequel vous vous engagez à suivre avec assiduité une série de cours dont la liste est établie avec votre référent, conformément à la maquette de Paris 8.
- 2. Ce séjour dure un semestre (pour la bi-licence) ou, au choix, un ou deux semestres pour les autres formations.
- 3. Au terme de ce séjour, vous devez apporter *vos résultats officiels* afin que le professeur référent puisse établir vos équivalences. Celles-ci sont obtenues sur la base précise de vos résultats. Il est donc important de choisir un pays dont vous connaissez assez bien la langue pour y suivre correctement les cours et y obtenir de bons résultats. C'est aussi pour cette raison que ce séjour vous permet d'obtenir automatiquement une EC de langue.
- 4. Durant ce séjour, vous devez maintenir votre inscription à Paris 8, mais vous n'avez pas à y faire vos inscriptions pédagogiques, puisque ces inscriptions seront faites à l'étranger.

Les étapes de la candidature (tout se fait en ligne)

- 1. Choisir un programme et/ou une destination en consultant la carte interactive de mobilité de notre université: https://paris8.moveonfr.com/publisher/1/fra
- 2. Consulter le site Internet des établissements choisis (regarder l'offre de formation + prérequis linguistiques)
- Consulter éventuellement les rapports de séjour sur le Moodle « Ressources pour la mobilité internationale en Science politique » (inscription avec mot de passe MINTERSCPO)
- 4. Contacter l'enseignant-e référent-e Relations Internationales :
 - a. Clemens Zobel (scpo) clemenszobel@yahoo.fr
 - b. Claudia Moatti (histoire pour bi-licence) <u>claudia.moatti@gmail.com</u>
- 5. Dépôt du dossier en ligne

Les programmes d'échange (en général 3 choix sont possibles)

• Le programme MICEFA (niveau d'anglais requis)

Mobilités aux Etats-Unis d'Amérique + Canada (partie anglophone)

• Le programme BCI (ex CREPUQ)

Mobilités au Québec (cours en français)

Les accords bilatéraux

Amérique latine + Asie + Australie + Afrique + Moyen Orient (Liban, Turquie)

• Le programme ERASMUS + (Europe)

Mobilités dans un des pays participant au programme

Le Programme MICEFA

Comment candidater?

- Programme MICEFA
- être inscrit à l'<u>Université Paris 8</u>
- avoir validé sa 1^{re} année de Licence
- avoir obtenu un minimum **80/120 au** TOEFL (environ 150 euros non remboursés si vous êtes recalés) ATTENTION : il faut s'inscrire MAINTENANT dans un centre de test pour passer l'examen AVANT début décembre.
- Téléchargez le dossier de candidature sur le site de la MICEFA
- Imprimez-le et remplissez-le (inscription payante autour de 300 euros qui vous sont remboursés si vous ne partez pas).
- Remplissez le dossier de candidature de Paris 8 EN LIGNE

Le Programme BCI

Choix de destination

- -Effectuez vos vœux
- -Renseignez-vous sur l'université d'accueil et les conditions d'accès: http://echanges-etudiants.bci-qc.ca/.

Procédure de candidature

-Remplissez le formulaire de candidature en ligne (Attention certaines universités comme Bishop, Concordia, UQAM, LAVAL et Outaouais demandent une moyenne de 13. De plus, il FAUT les mettre EN PREMIER choix.)

Attention: vous ne devez choisir que des cours dispensés dans un même programme d'étude (cette condition est éliminatoire). Pour mémoire: un semestre correspond à 12 à 15 crédits québécois par semestre.

Date limite du dépôt des candidatures

MICEFA + BCI + Accords bilatéraux Canada

Avant les vacances de noel (la date sera bientôt précisé sur le site des RI)

Les accords bilatéraux

hors Europe:

(Afrique, Amériques, Asie, Océanie...)

- -Accédez au formulaire sur la plateforme de candidature en ligne via le site de l'Université
- -Formulez jusqu'à 3 vœux de destination

Dépôt du dossier

Quelles pièces?

- 1. copie de la carte d'identité ou du passeport (en cours de validité)
- 2. une photo d'identité
- 3. contrat d'études (accessible sur la plateforme lors de la saisie des vœux), pour chaque vœu de destination. Il doit être signé par l'enseignant responsable de la composante concernée (les signatures électroniques sont acceptées)
- 4. Relevé de notes

Date limite de dépôt des candidatures

Accords bilatéraux + Erasmus

Fin février (la date sera bientôt précisé sur le site des RI)

Le programme Erasmus+

- -Accédez au formulaire sur la plateforme de candidature en ligne via le site de l'Université
- -Formulez jusqu'à 3 vœux de destination
- -Joignez TOUTES les pièces justificatives demandées à fournir selon le format requis (*jpg ou pdf*)
 - copie de la carte d'identité ou du passeport (en cours de validité)
 - une photo d'identité
 - copie du dernier relevé de notes de Paris 8
 - un C.V.
 - test de langue (si applicable)
 - la lettre de motivation type. Cette lettre de motivation contient une première liste de cours pour SEULEMENT UNE de vos destinations (elle doit être signée par votre reférent !!!)

Demande d'aide financière

- Soumettez en même temps – en ligne –votre demande d'aide financière (Bourse Erasmus+, AMI, AMIE)

Allocation Erasmus +

De 200 à 250 par mois à l'étranger (en fonction du pays de destination) (dépend du montant du budget attribué par l'Europe et du nombre d'étudiants)

De 3 à 12 mois

• Aide à la Mobilité Internationale (AMI) du MENESR

Etudiant-e-s boursier-e-s (de l'échelon 0 à 7)

400 euros par mois à l'étranger

De 2 à 9 mois

• Aide à la Mobilité Internationale des Etudiant-e-s (AMIE) du Conseil régional d'Ile-de-France (plutôt pour les séjours hors Europe)

Conditions de ressources (QF < 19190) De 250 à 450 euros par mois à l'étranger De 1 à 10 mois.

Partir en mobilité de stage (L3 ou Master)

Quels financements?

- Allocation **ERASMUS**+
- Aide à la mobilité internationale du <u>Ministère de l'Enseignement supérieur et de</u> la recherche (AMI)
- Aide du Conseil régional d'Ile-de-France (AMIE)

Conditions à remplir pour tous les dispositifs d'aides à la mobilité

- Etre régulièrement inscrit-e à l'Université Paris VIII Vincennes à Saint-Denis
- Effectuer un stage à l'étranger
- Stage validé administrativement et pédagogiquement

Candidature pour financement

(en ligne)

-Accédez à la plateforme de candidature en ligne (sur le site RI de l'université)

Service des Relations et de la Coopération internationales de Paris (SERCI)

- Bâtiment A RDC Bureau A 0179
- **Tél**.: 01 49 40 64 12
- E-Mail: outgoing@univ-paris8.fr
- Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h30 - 12h30 Mardi : 14h - 17h

Mercredi: 9h30 - 12h30

Jeudi: 14h - 17h

TRES IMPORTANT: Quelques règles et conseils

Préparation des listes de cours pour les contrats d'études:

Règle 4-5 cours par semestre (bi-licence 5-6 cours dont 2-3 scpo). Le choix de cours est assez libre. Il faut juste respecter l'orientation générale de votre parcours ou mineure.

- <u>NE PAS TENIR COMPTE DES ECTS</u> (de notre point de vue les universités d'accueil peuvent imposer limites)
- PAS DE COURS DE LANGUE DANS LE CONTRAT (sauf si vous étudiez en français)
- PAS DE MÉMOIRE DANS LE CONTRAT POUR LES SCIENCES POLITIQUES ; MAIS MEMOIRE POUR HISTOIRE
- SI POSSIBLE PRENDRE UN COURS DE METHODES ET D'HISTORIOGRAPHIE LOCALE
- FAIRE VALIDER PAR LE REFERENT (échange mail préférable)

Après que votre candidature a été acceptée (dans la règle après les vacances de printemps) vous allez établir votre **contrat d'études définitif**. Ce contrat doit à nouveau être signé par l'enseignant référent.

Puis, quand vous arrivez sur place, vous aurez la possibilité de MODIFIER votre contrat, toujours validé par la signature de l'enseignant référent.

Pendant votre séjour

- Faire en sorte que vous soyez inscrit administrativement à Paris 8
- **Envoyer un mail au secrétariat licence ou master** indiquant votre année d'études votre mineure ou parcours et précisant que vous êtes en mobilité pour l'année ou pour le semestre.

La **prolongation du séjour d'un semestre** est possible sous condition de l'approbation de l'université d'accueil, des RI P8 et du responsable mobilité département

Après la fin de votre séjour:

- 1. Envoyer capture d'écran de relevé de notes ou relevé au référent (Zobel ou Moatti pour bi-licences) **NE PAS ATTENDRE LA TRANSMISSION OFFICIELLE**
- 2. Envoyer rapport de séjour à Zobel si en L3 et séjour pour une année académique (voir vademecum rapport de séjour)

- 3. Zobel et Moatti établissent respectivement tableau d'équivalences en PDF qui permet réversion dans cursus P8
- 4. Saisie sous APOGEE par secrétariat
- 5. NE PAS OUBLIER VOTRE DEMANDE DE DIPLÔME (pour L3 et M2)